



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 12 MARS 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le mardi 12 mars à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur LUCQUIN Gilles

**Excusés :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur BEAUDET Bernard, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur PRAYER Pascal, Madame RICHARD Gisèle

**Absents :**

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Madame BENOIT Florence, Madame PASSERON Agnès

**Pouvoirs :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur ANQUETIN Rémy ; Monsieur BEAUDET Bernard a donné pouvoir à Monsieur CHAPLOT Jean-Luc ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Monsieur PRAYER Pascal a donné pouvoir à Monsieur BENOIT Francis ; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur RICHARD Jean-Pierre

Nombre de délégués en exercice : 58
Présents : 43      Votants : 48      Pouvoirs : 5      Absents : 10      Excusés : 5
Date de convocation : 4 mars 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Il est décidé à l'unanimité, de désigner Madame GUERINOT Laurence comme Secrétaire de séance et de supprimer une délibération relative à la création d'un poste de l'ordre du jour.

**A - APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de Séance de Conseil communautaire du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**B - DECISIONS**

Il est rendu compte de trois décisions que le Président a été amené à prendre.

### **B – 1) marché de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de l’église de Dontilly:**

Ce marché a été attribué au cabinet d’architecture DEMETRESCU-GUENEGO pour un montant de 26 825,80 € HT.

### **B – 2) marché de maîtrise d’œuvre pour le développement d’itinéraires cyclables**

Ce marché a été attribué à INGETEC pour un montant de 54 900 € HT.

### **B – 3) Etude de diversification des productions agricoles**

Cette étude a été lancée le 5 mars 2019. Son montant hors taxe est de 13 938 €. Elle est subventionnée à 70%. Le maître d’œuvre en est la Chambre d’agriculture.

## **C – DELIBERATIONS**

### **C – 1) compétence en matière d’assainissement collectif**

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu le transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif au 1er janvier 2020. Toutefois, les communes peuvent s’opposer au transfert de ces deux compétences, ou de l’une d’entre elles. En ce cas, le transfert prend effet le 1er janvier 2026. Ce transfert a bien été anticipé s’agissant de l’eau et le chantier a été tel que l’assainissement n’a pu raisonnablement être appréhendé. La Communauté de communes n’étant pas prête à l’exercer, le Conseil communautaire décide, à l’unanimité, d’émettre à l’adresse des Communes le Vœu qu’elles délibèrent avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à toute fin de conserver la compétence en matière d’assainissement collectif.

### **C – 2) Mise en place d’un Conseil de développement**

Il en est souligné le caractère obligatoire pour les Communauté de communes de plus de 20 000 habitants. Ce Conseil de développement a vocation à être consulté sur les documents de prospective et de planification, par exemple le PLUI et le Plan Climat Air Energie Territorial, ainsi que sur la conception et l’évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Il peut également être consulté ou donner son avis sur toute autre question relative à ce périmètre. Il est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Il est proposé qu’il soit composé de 2 collèges (Collège 1 « Mobilités, Economie, emploi, Tourisme et Rayonnement » de 20 membres ; collège 2 « environnement, cadre de vie » de 25 membres). Le Conseil communautaire décide, à l’unanimité, de mettre en place ce Conseil de développement tel que proposé.

### **C – 3) Ouverture dominicale de supermarché**

Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu de deux abstentions, décide de rendre un avis favorable à l’ouverture du supermarché Casino de Donnemarie-Dontilly à l’occasion de 9 dimanches en 2019 et notamment les 21 avril, 9 juin, 1er septembre, 10 septembre, 1er décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 et 29 décembre 2019.

### **C – 4) Modification des délégués au SMBVA**

Sur la demande des Communes concernées, le Conseil communautaire, à l’unanimité, décide de désigner comme délégués de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte :

<b>Commune de :</b>	<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Everly	DAHER Jean-Philippe	<i>GUERINOT Laurence</i>
Vimpelles	Stéphane REMBLIER	<i>Cédric SAUDRY</i>



### **C – 5) Avis sur la construction d'une station d'épuration**

Le Conseil municipal de la Commune de Jutigny a, en 2011, décidé de créer une nouvelle station d'épuration. Ce projet ne pourra être finalisé qu'avec le soutien de partenaires financiers et notamment l'Agence de l'Eau. Cette dernière exige un avis conforme de la Communauté de communes. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

### **C – 6) Aide au fonctionnement d'un nouveau multi-accueil**

L'association " familles rurales de la Bassée " gère actuellement la halte-garderie Mil'Mouch à Grisy-sur-Seine et bénéficie, pour ce faire de subventions de la Communauté de communes. Compte tenu de besoins avérés, elle projette de faire évoluer la structure vers un multi-accueil comparable à celui de Donnemarie-Dontilly. Il passerait ainsi à une ouverture cinq jours par semaine et à une capacité de 32 places. Les locaux actuels ne pouvant être agrandis, il est envisagé de construire un nouveau bâtiment d'accueil à Bray-sur-Seine.

Compétente en matière de construction, d'entretien et de gestion de structures d'accueil collectif de la Petite Enfance, la communauté de communes Bassée Montois aurait pu s'engager elle-même dans la construction d'un second multi-accueil. Pour autant, un tel projet mené par elle n'aurait pu aboutir avant un délai de quatre ans, contre un an par l'association.

Pour la réalisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 80 K€ par an. Par comparaison, la subvention annuelle d'équilibre du multi-accueil de Donnemarie-Dontilly est de 102 K€. La Communauté de communes paraît ne pas prendre de risque financier. Malgré tout, en cas de faillite de l'association, et dans un souci de maintien du service public, la Communauté de communes pourrait-elle ne pas ne pas reprendre la gestion de ce multi-accueil ? Ce point de vue ne semble pas partagé, la probabilité étant que l'établissement soit convoité par d'éventuels repreneurs privés.

Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu de 34 voix favorables, 13 abstentions et un vote contre, décide d'émettre un avis favorable à ce projet de création du multi-accueil de 32 places porté par l'association familles rurales.

En outre, par 33 voix pour, 7 abstentions et 8 votes contre, il décide d'accéder à sa demande de subvention annuelle de fonctionnement de 80 K€, et au prorata temporis si l'année n'est pas une année pleine.

### **C – 7) Sponsorisation d'une manifestation sportive**

Faute d'une clarification précise de la demande des organisateurs, il est décidé de reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

### **C – 8) Enveloppe de dépenses alloué aux Directeurs de centres de vacances**

La Commission Jeunesse et Sport propose de modifier la délibération du 11 juin 2018, relative aux centres de vacances 7-12 ans, afin d'unifier le montant de dépenses accordé aux Directeurs. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer l'enveloppe de dépenses à 760€ par enfant, pour tous les séjours de 14 jours.

### **C – 9) Approbation du Compte de gestion 2018 du Budget principal**

La situation reste satisfaisante avec un excédent de fonctionnement de 492 971,70 Euros et un déficit d'investissement de 209 633,96 Euros. Au final, après report 2017, l'excédent atteint 3 798 098.61 Euros. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 10) Approbation du Compte de gestion 2018 du Budget Annexe SPANC**

Pour ce budget annexe, le résultat accuse un déficit de fonctionnement de 6 675,32 €, mais à la faveur d'un excédent d'investissement de 515 532,46 €. Après report 2017, un excédent de clôture de 129 415,79 Euros apparaît. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 11) Approbation du Compte de gestion 2018 du Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Pour ce budget et dans l'attente de la vente de terrains, le déficit est réel tant en fonctionnement (-8 173,98 €) qu'en investissement (-59 266,22 €). Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 12) Approbation du Compte de gestion 2018 du Budget Annexe Port de Bray-sur-Seine**

Pour ce dernier budget, l'excédent de fonctionnement est de 2 982,60 €. Il n'y a pas d'investissement. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

### **C – 13) Approbation du Compte administratif du Budget principal**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 présentent les mêmes résultats. Concernant les dépenses de Fonctionnement, les principaux écarts sont imputables : au non décaissement de l'emprunt pour le Très Haut Débit, à des dépenses imprévues d'entretien de bâtiments et de personnel, notamment pour le gymnase de Bray-sur-Seine et le Pôle Petite Enfance de Donnemarie-Donville.

Pour les recettes de fonctionnement, sont intervenues des aides, du Département au fonctionnement du gymnase du Montois et de l'agence de l'eau pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

En investissement, un certain nombre de dépenses et de recettes n'ont pas encore été réalisées.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018.

### **C – 14) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe SPANC**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 présentent les mêmes résultats. Le déficit de fonctionnement est imputable principalement à la diminution des aides de l'agence de l'eau. Le budget d'investissement a, quant à lui, été affecté par la réduction du nombre des réhabilitations.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018.

### **C – 15) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe ZAE de CHOYAU**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 présentent les mêmes résultats. Le déficit observé est imputable au remboursement d'emprunt, conjugué à l'entretien normal du patrimoine. Ces charges n'étant pas compensées par la vente de parcelles de terrain.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018.

### **C – 16) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe Port de Bray-sur-Seine**

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 présentent les mêmes résultats. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018.



### **C – 17) Affectation des résultats 2018 des différents Budgets**

Compte tenu de la densité de l'ordre du jour et de l'heure avancée, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reporter l'affectation des résultats 2018 des quatre budgets à la séance de Conseil communautaire du 28 mars 2019.

### ***D – QUESTIONS DIVERSES :***

Il est décidé également de reporter le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la prochaine séance.

#### **D – 1) Orientation budgétaire**

La prévision de dépenses d'investissement de 10 194 596 Euros, dont 6 563 093 pour 2019, est consacrée pour une part à la poursuite des actions déjà engagées : le déploiement du Très Haut Débit, l'opération « Berges de Seine », l'élaboration du PLUI, la création du pôle culturel, l'étude de revitalisation des centres-bourgs, le ravalement de façade et l'isolation du cinéma.

Une autre partie en introduit de nouvelles, la plupart émanant de la feuille de route de l'Atelier des territoires et du Contrat de ruralité: l'étude de faisabilité et de financement de la réhabilitation du canal Bray-La Tombe, l'étude de développement portuaire, l'étude de conception de la maison des promenades, la construction d'une maison de la nature pour reloger l'association de gestion de la réserve naturelle.

Les autres investissements portent sur l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial, la démolition du bâtiment actuel des RESTO DU CŒUR, l'aménagement de l'ancien bâtiment ATAC pour y reloger les RESTOS DU COEUR, l'acquisition de terrains et leur viabilisation pour l'extension de la résidence foyer logements pour personnes âgées (elle répond à une demande de cottages pour des couples valides), l'agrandissement de la déchetterie de Bray-sur-Seine et l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable et les travaux de sectorisation du réseau d'eau. Ces dépenses sont couvertes à hauteur de 4 561 688 Euros par des financements extérieurs. Le recours à l'emprunt s'élève à 2 226 986 d'Euros.

#### **D – 2) service facturier**

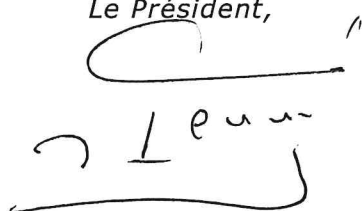
La Communauté de communes s'est portée volontaire pour être pilote dans le Département en matière de « service facturier ». Cette création permettra de pérenniser l'unique trésorerie du territoire et augurera d'une nouvelle façon de travailler Etat-Intercommunalité-Communes. Le volontariat et l'instauration d'un climat de confiance en sont gages de réussite.

Il est mentionné l'existence de cinq services facturiers (SFACT) en France. Celui du Bassée-Montois sera le sixième. Le SFACT travaillera dès septembre 2019. Son champ d'intervention se situe à partir de la réception de la facture jusqu'à sa mise en paiement. Les agents du SFACT seront sous l'autorité du Comptable. Le SFACT utilisera les locaux du Centre des Finances Publiques de Bray-sur-Seine. La Direction des Finances Publiques lui affectera un matériel de bureautique.

La mise en place de ce service facturier n'affecte pas les façons de faire des secrétaires de mairies, sauf si ces dernières choisissent d'entrer dans la mutualisation.

Il est évoqué ensuite l'enjeu et la nécessité de mettre en place le paiement en ligne.

*Le Président,*



*Le secrétaire*



